

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

<u>18</u>	<u>19</u>	<u>18</u>
-----------	-----------	-----------

Date de la convocation

19 mars 2009

Date d'affichage

30 mars 2009

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 25 mars 2009

L'an deux mille neuf

et le 25 mars

à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, REBOUL Nicole MMrs BOULAT Olivier, COUSTES-CHAPDANIEL J.C., DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.

Excusée : Mme MAZEL Murielle

M MERIC a été élu secrétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'impositions des quatre taxes directes locales de l'année 2009.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le taux suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	8.25 %
<b>Foncier bâti</b>	13.89 %
<b>Foncier non bâti</b>	172.86 %
<b>Taxe professionnelle</b>	11.36 %

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire  
Alain VEYRUNES



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
le  
Et publication ou notification  
le

Le Maire

